



5 avril 2012

La CFDA demande le retrait du Mali de la liste des pays d'origine « sûrs »

La situation d'insécurité qui règne au Mali depuis le coup d'Etat du 22 mars, l'instabilité politique et la rapide dégradation de la situation humanitaire dans ce pays paraissent suffisamment graves pour justifier le retrait de l'inscription de ce pays sur la liste des pays d'origine dits « sûrs ».

La CFDA s'est adressée au Président du Conseil d'administration de l'OFPPA pour lui demander de réexaminer la situation du Mali dans les plus brefs délais à l'occasion d'une « *séance spécifique* ».

La CFDA a attiré l'attention du Président et de plusieurs membres du Conseil sur la situation qui règne actuellement dans ce pays et leur demander si le Conseil d'administration prévoit un examen en urgence de la place de ce pays sur la liste des pays censés « *veiller au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ».

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a fait part vendredi 3 avril de sa profonde préoccupation sur la détérioration de la situation sécuritaire et politique au Mali où des milliers de personnes continuent de fuir leurs maisons.

En 2008, en réponse au rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les autorités françaises ont déclaré que « *le conseil d'administration de l'OFPPA [...] est en toutes circonstances très attentif aux évolutions qui peuvent se produire dans les Etats et qui seraient de nature à justifier des modifications de la liste. Un suivi vigilant et permanent de la liste est en tout état de cause assuré* ».

En 2009, dans un communiqué de presse du 13 novembre consécutif à une modification de la liste, l'Office a indiqué que cette liste « *présente par nature un caractère évolutif et fera l'objet d'un suivi attentif du conseil d'administration, à l'occasion soit d'une échéance régulière soit en cas d'urgence, d'une séance spécifique* ».

La Coordination française pour le droit d'asile rassemble les organisations suivantes :

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), **Amnesty International France**, **APSR** (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), **ARDHIS** (Association de Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour, **Association Primo Levi** (soins et soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique), **CAAR** (Comité d'Aide aux Réfugiés), **CASP** (Centre d'action sociale protestant), **La Cimade**, **Comede** (Comité médical pour les exilés), **Dom'Asile**, **ELENA** (Réseau d'avocats pour le droit d'asile), **FASTI** (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), **GAS** (Groupe accueil solidarité), **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigrés), **JRS-France** (Jesuit Refugee Service), **LDH** (Ligue des droits de l'homme), **Médecins du Monde**, **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), **Secours Catholique** (Caritas France), **SNPM** (Service National de la Pastorale des Migrants).

La représentation du **Haut Commissariat pour les Réfugiés** en France et la **Croix Rouge Française** sont associées aux travaux de la CFDA